



Mutuelle du Trésor

La CGT vous informe

La trésorerie générale a adressé à tous les postes et services du département un courriel les informant de l'absence pour congés de la conseillère mutualiste et donnant des consignes pour le règlement des dossiers pendant cette période, sans même que le comité départemental ait été consulté et alors que la déléguée est détachée et n'est plus gérée par la TG.

On lit notamment dans ce courriel que les réclamations relatives aux remboursements et certaines demandes doivent être faites à la plate-forme d'appel téléphonique de la MFP (quand on connaît l'efficacité et la réactivité de la dite plate-forme, ce n'est pas rassurant...) ou par courriel à la SLI 35.

On y apprend que les dossiers de caution doivent être transmis complets au siège de la mutuelle du trésor à Paris. Là encore, ceci ne peut que nous inquiéter. Ce type de dossier est complexe à gérer et nécessite un contrôle approfondi, ainsi que l'approbation, jusqu'à ce jour par le comité départemental (au moins deux signatures d'élus) avant d'être transmis, complet, au siège. A défaut, soyons certains que la demande de caution va prendre du retard, surtout en pleine période de congés au siège comme ailleurs. S'il manque un document ou une signature, le dossier sera retourné...quand ? avec toutes les conséquences que l'on peut imaginer, notamment en termes de délais, sur l'obtention du prêt.

Les remboursements, dont certains complexes et importants, se font de plus en plus tardivement. En pleine restructuration (licenciements, fermetures de structures locales), MFP services n'assure plus que très difficilement ses missions et la qualité de service a beaucoup régressé. Des collègues attendent des

remboursements plusieurs mois, parfois des centaines d'euros...

Dans ces conditions de dégradation des prestations de santé, la CGT revendique une négociation pour une vraie compensation par l'état-employeur des conséquences de l'abrogation de l'arrêt Chazelles, dont les mutualistes du trésor n'ont pas à être les victimes. Abrogation qui a abouti à la suppression de près de la moitié des postes de conseillers mutualistes.

Pour compenser l'absence de la conseillère pendant ses congés, la CGT ne se contente pas des palliatifs proposés dans le courriel de la trésorerie générale. Les mutualistes ont droit à un niveau de conseil et de soutien de haut niveau à tout moment. Les élus CGT au comité départemental sont donc à la disposition de tous, y compris pendant l'été, conformément à leur engagement et forts de leur expérience. Ils rappellent également qu'en cas de retard dans les remboursements, des avances peuvent être proposées aux mutualistes par le comité départemental.

Nous sommes à votre disposition, notamment Danièle RINGENBACH, pour répondre à toutes vos sollicitations pendant tout le mois d'août. Nous vous invitons à la contacter par mail en priorité. Nous rappelons l'importance, notamment pour les cautions, du suivi de vos dossiers.

- Les élus CGT au comité départemental 35 de la Mutuelle du Trésor :

Jean-Yves DETOC - Danièle RINGENBACH - Catherine HOUDIN

Hervé COUVERT - Christiane NICOUL - Christophe TESSIER - Martine LEBEHOT

Solidaire, pas solitaire, c'est ça la CGT

Je participe : je me syndique !

Nom : _____ Prénom : _____

Grade : _____ Echelon : _____ Tps partiel : _____%

Poste et Service : _____

Date : _____ signature : _____

